

## PARTICIPEZ EN TANT QU'APICULTEUR : DÉCLAREZ VOS RUCHERS

En tant qu'apiculteur, je suis un maillon essentiel à la veille sanitaire. J'adopte les bons réflexes : je déclare mes ruches au RESA tous les ans et je géolocalise mes ruchers pour les alertes sanitaires. Pour un bon suivi sanitaire de mes colonies, je les visite régulièrement et je contacte mon ASA en cas de doute.



Grâce à la déclaration de ruches, je bénéficie de :

- VISITES SANITAIRES
- ALERTE LORS DE RISQUE SANITAIRE À PROXIMITÉ DE MES RUCHERS
- SUIVI ET CONSEILS D'UN AGENT SANITAIRE APICOLE
- FORMATIONS ET JOURNÉES THÉMATIQUES

Toutes les informations restent confidentielles.



Téléchargez le formulaire de déclaration sur  
[www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc) ou [www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)



Au 31 août 2017  
357 apiculteurs déclarés  
714 ruchers déclarés  
5788 ruches déclarées

« Ensemble, préservons la  
santé des abeilles de  
Nouvelle Calédonie ! »

Des documents utiles et  
complémentaires sont téléchargeables sur  
[www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)



VOTRE ASA ATTITRÉ EST.....

TÉLÉPHONE .....

### LES PARTENAIRES DU MONDE APICOLE

Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA) de Boghen  
44.15.79 - [tech.cpa@adecal.nc](mailto:tech.cpa@adecal.nc)

Réseau d'Épidémiologie Apicole (RESA)  
51.59.50 - [resa@adecal.nc](mailto:resa@adecal.nc)

Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC)  
24.31.60 - [accueil@canc.nc](mailto:accueil@canc.nc)

Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (SANC)  
54.37.64 - [syndicatdesapiculteursnc@gmail.com](mailto:syndicatdesapiculteursnc@gmail.com)

### LES ASSOCIATIONS APICOLES

Association des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (ADANC)  
77.74.20 - [jl.chanier@gmail.com](mailto:jl.chanier@gmail.com)

Association Apicole des 3 Provinces (AA3P)  
77.83.63 - [contactaa3p@gmail.com](mailto:contactaa3p@gmail.com)

Association des Apiculteurs des Îles Loyauté (AAIL)  
90.11.27 - [apiculteurs.loyaltiens@yahoo.fr](mailto:apiculteurs.loyaltiens@yahoo.fr)

Association des Apiculteurs du Nord (AAN)  
79.48.70 - [mw.panouna@gmail.com](mailto:mw.panouna@gmail.com)

### LES SERVICES TECHNIQUES PROVINCIAUX

Province Sud  
Direction du Développement Rural (DDR PS)  
20.39.00

Province Nord  
Direction du Développement Économique et de l'Environnement (DDE-E PN)  
47.72.39

Province des Îles Loyauté  
Direction du Développement Économique Intégré (DEI PIL)  
45.51.71

RÉSEAU D'ÉPIDÉMIOLOGIE  
SURVEILLANCE APICOLE



LA VEILLE  
SANITAIRE  
APICOLE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

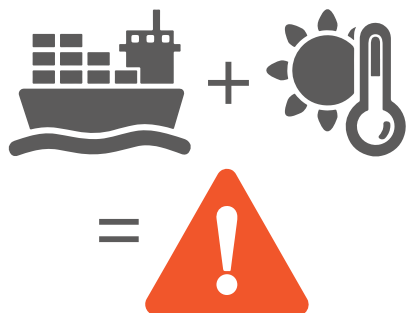


ADECAL  
TECHNOPOLE  
NOUVELLE-CALÉDONIE



## QUELS RISQUES SANITAIRES POUR L'APICULTURE EN NOUVELLE CALÉDONIE ?

L'état sanitaire du cheptel apicole calédonien est hors du commun car le territoire est indemne de nombreux pathogènes (virus, bactéries, parasites, champignons) déjà présents dans la zone Pacifique. Cependant, les importants flux de marchandises depuis l'extérieur et les conditions environnementales favorables peuvent mener à l'implantation de pathogènes exotiques.



Potentielles voies d'introduction de pathogènes exotiques :

- > Importation accidentelle d'essaims sur les navires
- > Importation volontaire de reines
- > Importation de matériel usagé contaminé



### Risques pour les apiculteurs :

Diminution des rendements en miel  
Affaiblissement et/ou mortalité des colonies  
Complexification de l'itinéraire technique apicole  
Augmentation du temps de travail et des coûts de production

## LA VEILLE SANITAIRE VISE À MINIMISER LE RISQUE D'INTRODUCTION !

Elle est menée, depuis 2012, par le Réseau d'Epidémiologie Surveillance Apicole (RESA), qui regroupe les apiculteurs, les partenaires techniques et institutionnels.

La biosécurité aux frontières maritimes et aériennes est le premier point de contrôle de l'introduction de pathogènes exotiques



## LES RUCHERS SENTINELLES POUR LA DÉTECTION PRÉCOCE DES PATHOGÈNES EXOTIQUES

Si *Varroa destructor* (1), *Aethina tumida* (2) ou *Tropilaelaps clareae* (3) s'introduisent, ils pourront être rapidement identifiés via les ruchers sentinelles.



Les ruchers sentinelles sont situés autour des zones à risque. Ils sont composés de ruches d'apiculteurs volontaires et sont visités tous les 3 mois par un Agent Sanitaire Apicole. Un examen visuel de tous les cadres et des tests tels que le bee shaker permettent la détection de pathogènes, notamment le varroa.



La mise en place de pièges autour des zones à risques et l'intensification des contrôles sur des ruches ciblées viennent s'ajouter aux moyens de détection.



En cas de confirmation de l'introduction d'un pathogène exotique, un plan d'urgence sera déployé pour contenir l'infection.

## LES VISITES SANITAIRES, POUR CONTRÔLER LES PATHOGÈNES PRÉSENTS

Accessibles à tous les apiculteurs qui déclarent leurs ruches, les visites sanitaires sont réalisées une fois par an par des agents sanitaires apicoles (ASA). Ces agents sont des apiculteurs agréés par la Direction des Affaires Vétérinaire, Alimentaires et Rurales (DAVAR) et formés au CPA de Boghen. Ils peuvent aussi effectuer ces visites sanitaires lorsque l'apiculteur a une suspicion de maladie (loque américaine, loque européenne, couvain sacciforme, nosémoze...) sur ses ruchers.



Ce système de surveillance permet notamment :

- > D'améliorer la santé et la productivité des exploitations apicoles
- > De proposer des mesures de lutte adaptées à l'état sanitaire de cheptel apicole
- > De définir son statut sanitaire en vue de sa déclaration à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale
- > D'apporter les garanties nécessaires à l'export de produits apicoles



Du 1er Janvier au 31 août 2017

20 Agents Sanitaires Apicoles présents sur tout le territoire

331 ruches visitées au cours de 51 visites sanitaires

5 cas de loque américaine

4 cas de loque européenne

2 cas de Sac Brood Virus (couvain sacciforme)

5 cas de nosémoze